



Le bureau est petite rue Longue, n° 1.

Prix : cinq centimes.

N° 8.

LE NOUVELLISTE LYONNAIS.

SOMMAIRE.

Nouvelles d'Italie et de Pologne. — Actes officiels. — Bulletin parisien — Nouvelles de Paris. — Nouvelles d'Afrique. — Nouvelles locales. — Départements.

Lyon, le 26 avril 1848.

Le dépouillement du scrutin a commencé hier matin ; nous pensons que demain on connaîtra les quatorze candidats que le département du Rhône doit envoyer à l'Assemblée nationale. Contre l'attente des alarmistes, tout s'est bien passé, et nous espérons que cela finira de même.

Ces élus du peuple devront être à Paris dans les premiers jours du mois de mai ; nous pensons que les citoyens démocrates ne laisseront pas partir leurs représentants sans leur faire un petit règlement politique auquel ils devront adhérer et se conformer entièrement.

Pour nous, nous désirerions que ces messieurs se missent en rapport direct avec le Club central démocratique, et cela pendant la durée de la session ; ce n'est pas que leur conduite ne soit tracée déjà, mais seulement pour correspondre avec le Club des corporations, afin d'avoir les notes qui seront jugés nécessaires pour le vote des lois sur l'organisation du travail, le prix des salaires, la durée des heures du travail de la journée, quoiqu'un décret ait été rendu à ce sujet ; ce serait en outre l'opinion de la classe ouvrière intéressée dans la discussion ; mieux que personne le Club central démocratique est à même de donner ces notes aux représentants.

Nous souhaitons que les travailleurs prennent notre proposition en considération, et qu'ils la mettent à exécution.

ITALIE. — Bologne, 8 avril. — Pas de nouvelles de Mantoue depuis deux jours. On dit que les Piémontais sont presque sous les murs de cette forteresse. On parle de la défection de 8,000 Autrichiens qui seraient sortis de Mantoue pour se rendre à Vérone, et qui auraient été battus à Peleggio (entre Peschiera et Mantoue) par les Piémontais. Un corps franc de Vénitiens qui s'était avancé jusqu'à Vicence, a été battu par les Autrichiens.

— Gènes, 8 avril. — Le gouvernement a ordonné l'armement de deux bâtiments qui devront garantir la mer Adriatique et l'archipel.

Il a été intercepté une lettre écrite par un commandant de l'armée de Radetzki, en date du camp de Montebelluna, du 6 avril. Il y est dit que dans un conseil de guerre, on a délibéré sur la question de savoir si l'on ne devait pas livrer une grande bataille ou traverser l'Adige et le Mincio pour opérer la jonction avec Nugent et Grulay. La discussion étant très-vive, Radetzki s'est écrié en français, avec une véhémence extraordinaire : Vous ferez comme ces bêtes du conseil aulique qui ont perdu l'Italie pour avoir voulu toujours attendre. Cette canaille italienne finira par vous assommer. — Puis il est sorti à cheval et il a fini par galopper pendant trois heures pour calmer ses sens.

— On écrit de Rome :

« Une conspiration a été découverte à Rome. Cinquante individus environ ont été arrêtés le 15 avril. Ils étaient armés de stylets et de pistolets. La plupart étaient

des repris de justice ; ils avaient beaucoup d'argent. La garde nationale a montré beaucoup de zèle dans cette affaire.

— Pie IX viendra à Bologne, au centre des opérations, jusqu'à la solution de la grande question lombarde. Un *motu proprio* annonce que le grand-pontife s'est proclamé chef de la ligue italienne.

POLOGNE. — Posen le 13 avril. — La force des polonais est estimée à 2,000 hommes. On espère encore qu'ils déposeront les armes. Les hommes armés de faux sont plus redoutables que jamais. Outre la faux, ils ont une hache pour frapper les jambes des chevaux et des crochets pour désarçonner les cavaliers. On dit qu'il y a eu près de Wreschen, un combat dans lequel les Prussiens ont pris 29 chevaux et 11 hommes. Mieroslawski conserve sa petite armée qui est forte de 12,000 hommes. Il ne déposera les armes que lorsqu'il aura les garanties qu'il exige du gouvernement.

Actes officiels.

DÉCRETS ET ARRÊTÉS.

Paris, 23 avril 1848.

Le gouvernement provisoire décrète :
Une commission sera chargée de présenter un rapport sur les questions relatives au coût des fonctions publiques salariées.
Cette commission sera composée des sous-secrétaires d'Etat ou secrétaires généraux, ou chefs de divisions choisis par chaque ministre dans les différents services.
Elle sera présidée par le citoyen Flocon, membre du gouvernement provisoire.

La commission se réunira au ministère des finances.
Fait à Paris, en conseil de gouvernement, le 22 avril 1848.
Les membres du gouvernement provisoire.

— Le gouvernement provisoire, sur le rapport du ministre de l'instruction publique et des cultes décrète :

Art. 1^{er}. L'art. 14 de la loi du 21 mars 1832 sur le recrutement de l'armée est applicable aux élèves du collège de France.
En conséquence, les élèves du collège de France seront considérés comme ayant satisfait à l'appel, et comptés numériquement en déduction du contingent à former, moyennant les conditions imposées par le même article aux élèves de l'école polytechnique.
Art. 2. Le ministre de l'instruction publique et des cultes est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, en conseil de gouvernement, le 22 avril 1848.
Les membres du gouvernement provisoire.

— Le ministre de la guerre, chargé par intérim du ministère de la marine et des colonies, arrête ce qui suit :
La démission offerte par M. Papinier du titre et de l'emploi de membre du conseil d'amirauté, est acceptée.
Paris, le 17 avril 1848.

Signé : ARAGO.

Bulletin parisien.

Paris, 23 avril 1848.

Un fait préoccupe l'attention. Les délégués du Luxembourg ont adressé aux travailleurs du département de la Seine une proclamation pour les inviter à se rendre au Champ-de-Mars afin d'arriver à l'unité dans le vote. Ce plan qu'on dit avoir été concerté entre M. Louis Blanc et Albert ne paraît pas être du goût de la population parisienne. On y voit une tentative d'influence électorale pour appuyer le système socialiste, et l'on ne semble nullement disposé à prêter main-forte à ces messieurs qui ont, dit-on, la prétention d'envoyer à l'Assemblée nationale vingt ouvriers bien disciplinés du département de la Seine. On reproche surtout les moyens qu'ils emploient pour les faire choisir. Le pays a pris décidément en dégoût toute direction qui a pour but de borner l'horizon électoral et d'emprisonner la conscience du citoyen dans un cercle étroit par une main dictatoriale. L'abus des influences est tombé en plein discredit.

La taxe sur les créances hypothécaires et les rentes viagères paraît assez peu goûtée. Beaucoup de personnes prétendent qu'il en sera de cette taxe comme de l'impôt

extraordinaire de 45 p. 100 sur les contributions directes. Le gouvernement se verra dans la nécessité d'en exonérer les petits prêteurs et les petits rentiers. Aujourd'hui, le capital n'est pas moins divisé que la propriété. Suivant les hommes spéciaux, le gouvernement a commis une grave erreur en s'imaginant ne frapper par son décret du 20 avril que les gros capitaux ; il a surtout atteint les petits qui seront dans l'impossibilité manifeste d'acquitter la lourde taxe qui leur a été imposée.

— De graves désordres ont eu lieu à Rouen, à l'occasion des listes électorales. Des porteurs de ces listes sur lesquelles n'était pas inscrit le nom du citoyen Deschamp, ont été assaillis. Les listes ont été enlevées et mises en pièces. Les paquets qui les contenaient ont été jetés dans la rivière.

— Hier, quatre bataillons de la garde mobile ont quitté Paris pour aller occuper les forts détachés. Ces bataillons sont remplacés par des troupes de ligne, à l'école militaire et dans les casernes du quai d'Orsay et du Carrousel.

— Les volontaires formant le 5^e bataillon de la garde nationale mobile, au nombre de 600 hommes, sont arrivés de Paris à Amiens, jeudi dernier, à minuit. Ils doivent, dit-on, rester plusieurs jours dans cette ville, où ils ont pu juger que leur présence n'était nullement nécessaire.

— Le 1^{er} régiment d'infanterie légère était arrivé le même jour au matin, envoyé par l'autorité supérieure, sur le bruit fausement répandu que des troubles existaient à Amiens. Jamais ville n'a joui d'une tranquillité plus parfaite.

— On assure que plusieurs bataillons de la garde nationale mobile vont quitter Paris, pour être dirigés sur la ville d'Eu et le Tréport.

— La diminution considérable de la valeur des propriétés, va rendre un grand nombre d'inscriptions hypothécaires inutiles pour les malheureux prêteurs, et surtout pour les créanciers qui, pour se garantir d'une perte assurée, ont souvent pris, comme dernière ressource, une hypothèque sur les biens déjà grevés de leurs débiteurs. Cette classe de créanciers hypothécaires aura donc, outre les frais d'inscription, à ajouter à ses pertes celle du droit de 1 p. 100, qui vient d'être décrété. De toutes parts s'élèvent des réclamations. La lettre suivante contient sur le décret du 20 avril, des observations qui seront lues, ce nous semble, avec quelque intérêt.

« Le nouveau décret du ministre des finances frappe de 1 p. 100 les créances hypothécaires, parce que, dit-il, il faut bien atteindre les capitalistes !

« Mais d'abord, tous les créanciers hypothécaires sont-ils des capitalistes ? Et quant à prendre l'argent dans les poches, faut-il au moins qu'il y en ait dans ces malheureuses poches !

« Moi, par exemple, je possède pour unique ressource une créance de 26,000 fr., venant en dernier rang sur un immeuble chargé de 377,000 fr. Cet immeuble, estimé 400,000 fr. en 1847, ne trouverait pas aujourd'hui acquéreur à 200,000 fr., vu l'excentricité du quartier et autres causes générales ; de plus, je ne suis pas payé des intérêts.

« Je vais donc, aux termes du nouveau décret, subir une charge annuelle de 260 fr., prise non pas sur mon actif, mais sur mon passif : manière de cumuler à contre sens, et je crie : Justice ! aidez-moi ! »

— La maille de Bordeaux, arrivée ce matin à Paris, n'a apporté ni correspondances ni journaux de Madrid.

— On expédie en Algérie des pièces de canon de fort calibre, destinées à l'armement des batteries de la côte, que l'on met en état de défense.

— On annonce qu'une commission va être chargée de l'examen des droits des anciens officiers réformés, retraités, démissionnaires, et qui demandent à reprendre du service. Le sous-secrétaire d'Etat de la guerre porté sur cette exigence du moment l'activité et l'énergie qui le caractérisent à un si haut degré.

— On a déjà organisé parmi les travailleurs du gouvernement plusieurs ateliers spéciaux, et, entre autres, un atelier de cordonniers et de bottiers, et un autre de tailleurs. Tous les ouvriers de ces corps d'état qui viennent se faire embrigader, sont désignés pour faire partie de ces ateliers, qui sont chargés de confectionner des chaussures, des vestes et des blouses pour les travailleurs. On croit qu'ils travailleront aussi aux équipements militaires.

— Un nom bien cher au peuple sortira probablement de l'urne électorale, et nous applaudirons de tout notre cœur à la nomination de M. Champion, surnommé l'*homme au manteau bleu*, dont les bienfaits allaient fouiller jusque dans les mansardes les plus misérables. Si tous ceux qu'il a secourus viennent à lui, s'il n'y a pas d'ingrats dans ce monde, M. Champion est, à coup sûr, membre de la chambre législative. Il a tant fait pour la France; la France lui doit quelque chose.

La 18^e circulaire du ministre de l'intérieur est beaucoup plus rassurante dans sa forme que celles qui l'ont précédée. On y trouve même un passage au sujet du communisme que nous nous plaisons à reproduire. Evidemment, la plume qui a écrit cette 18^e circulaire ne peut être celle à qui on doit la 16^e.

Et, quant aux communistes, contre lesquels se sont fait entendre des cris de réprobation et de colère, ils ne valaient pas l'honneur d'une démonstration. Qu'un petit nombre de sectaires exaltés prêchent le chimérique établissement d'une égalité de fortunes impossible, il ne faut ni s'en étonner, ni s'en effrayer. A toutes les époques, des esprits égarés ont poursuivi, sans l'atteindre la réalisation de ce rêve. Les sévérités de la législation qui proscrivait l'ombre d'une association n'ont pas empêché les rares adeptes de cette doctrine de se lier en un faisceau. Au lieu d'en avoir peur, qu'on livre leurs idées à la libre discussion, et le bon sens public les combattra plus sûrement que ne pourraient le faire les officiers de justice. La république est assez forte pour ouvrir la carrière à tous les systèmes; et, tant que les auteurs d'une impraticable théorie ne conspirent point, ils ne sont pas dangereux, ils portent en eux-mêmes, et dans leur propre sein, l'élément de leur destruction.

La protestation de la population parisienne contre les communistes n'a donc d'autre signification qu'une adhésion franche et sans réserve aux principes et à toutes les conséquences de la forme républicaine. Aujourd'hui cette adhésion se montre plus éclatante et plus solennelle encore. Réunies à nos frères de l'armée les phalanges citoyennes, c'est-à-dire le peuple de Paris tout entier, confondent dans une fête patriotique leurs pensées et leurs cœurs. Et la France attentive à ce grand spectacle, écartera de l'urne électorale des candidats qui ne seraient pas résolus à tous les sacrifices pour maintenir l'unité et la grandeur, pour assurer le triomphe de la République, et au besoin écraser ses ennemis.

— Les travaux de la salle provisoire destinée à l'assemblée nationale marchent rapidement vers leur fin. Quelques jours encore, et l'édifice, complètement terminé, sera prêt à recevoir les élus du peuple. Les ouvriers des différents corps d'état qui ont pris part à cette construction avec un zèle vraiment patriotique et une activité merveilleuse, se sont rendus près du ministre des travaux publics pour lui annoncer le prochain achèvement de leurs travaux, et déposer entre ses mains un magnifique drapeau offert par eux au gouvernement provisoire.

— Tous les régiments de cavalerie fournissent 6 hommes par escadron pour l'effectif du régiment de guides dont le Gouvernement provisoire a décrété la formation. Ces hommes sont choisis parmi ceux qui, à l'égalité du corps et à une forte constitution, joignent une bonne conduite et la connaissance d'une ou plusieurs langues étrangères. 30 hommes du 12^e régiment de dragons en garnison à Poitiers sont partis ce matin pour Saumur, où doivent être formés deux des escadrons du régiment des guides.

— La police de sûreté a arrêté ce matin un individu qui depuis un an était parvenu à se soustraire à ses recherches avec une rare habileté. Après avoir exercé successivement, dans le département de l'Eure et à Paris, les fonctions d'huissier, le sieur Théodore-François Valade avait réussi à se faire nommer percepteur de la commune d'Oisery (Seine-et-Marne). Au mois de mai de l'année dernière il disparut de cette commune, et comme il laissait un déficit important dans sa caisse, un mandat d'arrêt fut décerné contre lui par le parquet de Meaux, à la date du 10 juin 1847, sous prévention de détournement de deniers publics dont il était comptable.

Une instruction criminelle se suivit dès-lors contre Valade, instruction à la suite de laquelle intervint, le 19 décembre 1847, un arrêt de la chambre des mises en accusation qui prononça, par contumace, son renvoi devant la Cour d'assises du département de Seine-et-Marne.

Valade, après avoir changé de nom, s'était réfugié à Paris. Le service de sûreté ayant enfin découvert qu'il se cachait sous le faux nom de Frédéric d'Olivier, dans un barni de la rue Neuve-Guillemain, une descente de justice y fut pratiquée.

Au moment où le magistrat se présentait, accompagné d'agents, pour arrêter le faux d'Olivier, celui-ci, qui peut-être avait eu l'éveil, était occupé à déménager. Ses

males étaient faites, et déjà un commissionnaire attendait pour se diriger vers l'embarcadère du chemin de fer du Nord.

Valade a été arrêté, et les effets et valeurs trouvés en sa possession ont été saisis, ainsi qu'un passeport pour l'étranger, au non d'Emmanuel Turpin, dont il était porteur.

On lit dans l'*Akhbar* :

Les nouvelles qui nous parviennent de l'intérieur sont des plus satisfaisantes; des fanatiques avaient répandu le bruit que toutes les troupes avaient quitté Alger, que les Anglais menaçaient nos côtes; grâce au zèle déployé par les officiers des affaires arabes, par les commandants supérieurs, ils n'ont pas tardé à être désabusés. Tout est rentré dans l'ordre, le sang n'a pas coulé.

La Grande-Kabylie est tranquille; les Beni-Abbess ont protesté de nouveau de leur exactitude à remplir le traité signé avec M. le maréchal Bugeaud; il en est de même de tous leurs frères des vallées de l'Oued-Sahel et de la Soumann; du côté de Sétif, les Reboulas et les Beni-Ourtilan sont dans un calme complet. Le fameux marabout Sidi-Ali-ben-Ali-Chérif, notre bach-aga Ahmed ou Mena, donnent tous les jours des preuves de leur sincérité et de leur fidélité.

Malgré toutes ces certitudes, il ne faut pas s'endormir, et surtout ne pas leur laisser croire que la désunion existe parmi nous, ainsi que le répandront certains agents de troubles.

Maures, Koulouglis, Arabes de la plaine ou de la montagne, Kabyles, tous les indigènes en un mot doivent comprendre que, soumis sous l'ancien gouvernement, la République saurait réprimer toute tentative d'insurrection! Qu'ils se rappellent surtout que le sang demande du sang.

Soumis, ils vivront paisibles, heureux; s'ils se révoltent, ils seront frappés comme la foudre.

Bou-Sada (le maréchal Bugeaud) est parti. a-t-il laissé des successeurs?

On lit dans le *Censeur* :

Il y a quelques mois, en prévision d'événements qui nous semblaient approcher avec rapidité, mais qui pouvaient amener une lutte acharnée, sanglante, nous essayions, dans une toute petite réunion d'amis intimes, de compter les républicains de vieille date capables de se mettre à la tête des affaires, de créer pour quelques jours un gouvernement provisoire à Lyon, assez connus pour inspirer de la confiance au parti et à la population. Nous avouons en toute humilité notre ignorance des hommes, nous ne pûmes jamais arriver à trouver vingt noms de personnes douées des qualités que nous regardions comme indispensables. Notre erreur était bien grande, puisque nous avons aujourd'hui cinq ou six cents candidats. Si le parti républicain avait su combien de citoyens lui étaient attachés, sur combien de dévouements il pouvait compter, il eût triomphé bien plus tôt, et la France ne serait pas dans une situation financière qui paralyse tout.

Il est bien fâcheux que la modestie ait empêché tant de braves gens de se prononcer avant la victoire.

Ne trouvez-vous pas les quelques lignes qui précèdent d'une naïveté charmante? Ainsi, de l'aveu des républicains du *Censeur*, Lyon, l'un des plus ardents foyers du républicanisme en France, ne comptait pas vingt républicains capables avant la révolution de février! Quant aux incapables, on ne nous en dit pas le nombre. Peu importe; tenons-nous en au chiffre des capables de la veille, il doit inspirer à lui seul assez de réflexions aux capables du lendemain.

— Nous pouvons affirmer que des clubs de femmes se sont ouverts à la Croix-Rousse. Des motions qui y sont proposées et adoptées, nous ne saurions rien dire, au juste; car la partie la moins belle du genre humain reste à la porte avec les socques et les parapluies; mais on rapporte que les droits de la femme y sont vivement soutenus, et que l'étendard de la révolte contre l'homme y est levé tous les soirs de 7 à 10 heures.

— Un journal annonçait l'autre jour l'arrivée de M. Cabet à Lyon, mais cette nouvelle est démentie.

— On nous assure que le général Rey à qui on attribue la perte des caisses d'armes et de munitions qui, à différentes reprises ont été gaspillées sur la voie publique, est en fuite et qu'un mandat d'arrêt a été décerné contre lui. On dit que ce général s'est réfugié en Savoie.

— On lit dans le *Journal de l'Ain* :

La situation inconcevable faite au département de l'Ain continue, sans qu'on puisse lui assigner un terme.

Nous avions pensé que le calme étant parfait dans notre ville, l'administration préfectorale serait réintégrée au chef lieu; mais il n'en est rien encore au moment où nous écrivons, malgré les promesses consignées dans la proclamation de M. Petelin.

S'il faut dire toute notre pensée sur ce point, nous ne craignons point d'affirmer que c'est l'état le plus flagrant d'irrégularité dans lequel on ait jamais placé un département.

Voici d'abord une commission départementale administrative composée de six membres, puis réduite à cinq, et à quatre par suite de démissions, et enfin fonctionnant à trois, peut-être à deux ou à un, au gré de ses membres, dans l'arrondissement le plus faible en population des quatre principaux de notre département.

Mais ce qu'il y a de singulier encore, c'est que l'arrondissement de Bourg, qui a une population plus que double de celle de l'arrondissement de Nantua, n'est pas même représenté dans ce triumvirat administratif. L'arrondissement de Trévoux n'y figure pas davantage.

— En prenant possession du commandement de la 7^e division militaire, M. le général Gemeau a adressé aux troupes placées sous ses ordres l'ordre du jour suivant. Le langage de notre nouveau général est clair, énergique, sans aucune ambiguïté. La garde nationale et les factions le comprendront.

ORDRE DE LA DIVISION DU 22 AVRIL 1848.

Officiers, sous-officiers et soldats,

En recevant le commandement de la 7^e division militaire, j'ai compris l'importance de la mission qui m'est confiée. Je m'y dévoue de tout mon cœur, et de toutes mes forces; mais pour réussir j'ai besoin de votre concours sérieux, et je vous le demande à tous.

Aux chefs, je demande l'exécution des réglemens: rien de plus, rien de moins.

Aux subordonnés, je demande une discipline plus forte que jamais.

A tout le monde je demande l'union la plus solide et la plus fraternelle avec la garde nationale.

Il faut qu'elle sache de suite que c'est avec elle que nous voulons marcher partout et toujours, et marcher tête levée, parce qu'avec elle nous voulons la République, et la République avec l'ordre, avec le respect de la famille et de la propriété.

Il faut que par tous nos actes, la garde nationale soit bien convaincue que nous sommes à elle, à la vie à la mort.

Cette union de la garde nationale et de l'armée sera grande et imposante: elle commandera la confiance, et la confiance rétablie, c'est le salut, c'est la gloire de la République.

La position est grande pour nous tous, et c'est pourquoi je pense que vous l'avez vue en homme de cœur et d'intelligence que je compte sur vous et que vous devez compter sur moi.

Vive la République!

Au quartier-général de Lyon, le 22 avril 1848.

Le général de division, commandant la 7^e division militaire. Signé GEMEAU.

— On se plaint avec raison de la licence effrénée qui règne dans les théâtres, et de l'absence de toute police pour y veiller au maintien de l'ordre.

Le théâtre des Célestius, en particulier, offre à chaque représentation qui attire un peu la foule, des scènes vraiment affligeantes et indignes d'un peuple civilisé.

Dimanche, 23 avril, deux spectateurs placés aux premières et qui se servaient d'une jumelle, ont été en butte d'abord aux interpellations, ensuite aux insultes et enfin aux projectiles partis du parterre: et cette lutte sans nom n'a cessé qu'après qu'ils ont pris le parti de se réfugier dans une loge des troisièmes galeries pour s'y dérober à leurs persécuteurs.

En attendant que l'autorité locale soit en mesure de faire respecter le bon ordre et la décence, nous ne pouvons que protester contre ces vexations, aussi bien que contre les propos obscènes trop souvent tenus à ce théâtre.

DÉPARTEMENTS.

GIRONDE. — On écrit de Bordeaux, 19 avril.

Une agitation très-vive s'est manifestée hier soir à Bordeaux, à la suite de la publication du dernier *Bulletin de la République*. — Des groupes se sont formés sur divers points. Le *Bulletin* a été lu à haute voix et au milieu des témoignages d'indignation. A la suite de cette lecture, on s'est rendu spontanément à la préfecture, pour prier l'honorable M. Henri Ducos, commissaire du gouvernement dans le département de la Gironde, de donner quelques explications. Une députation a été admise auprès de M. Henri Ducos, qui a déclaré n'avoir reçu aucun ordre et aucun avis du gouvernement provisoire à l'égard de ce *Bulletin*. — « C'est une pièce infâme! a dit M. Ducos; c'est un acte de machination occulte; c'est un *Bulletin* subreptice dont je n'ai reçu aucune communication, et que quoiqu'il arrive, je ne permettrai jamais d'afficher sur les murs de cette ville. »

Ces quelques paroles, prononcées avec fermeté, ont rassuré les esprits et calmé la fermentation. — La foule s'est retirée tranquillement après avoir reçu, à deux reprises différentes, cette franche explication du commissaire.

— On lit dans le *Journal de la Nièvre* :

« La garde nationale de Nevers dont l'excellent esprit s'était déjà manifesté dans le résultat significatif des élections, vient de donner aux anarchistes, qui cherchaient à égarer notre population ouvrière par les plus coupables prédictions, une leçon qui portera ses fruits. »

« A la suite d'une énergique démonstration faite auprès de M. le commissaire du gouvernement par une masse de citoyens, le sieur Ulysse Pic, dont les écrits et les discours incendiaires soulevaient chaque jour l'indignation des honnêtes gens, a été enfin mis en état d'arrestation et définitivement expulsé. Cette exécution nécessaire n'a pu eu lieu sans quelque tumulte; mais la garde nationale y a mis une vigueur et une résolution qui rendaient toute résistance inutile et prévindront, nous l'espérons bien, les tentatives de désordre dont notre ville était à chaque instant menacée. »

Le Propriétaire, GILLOT